



Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est souhaitable que chacun s'implique dans les tâches courantes (assemblée générale, organisation de tournois, informations diverses, commissions...).

## **REGLEMENT INTERIEUR DU DOLLER BADMINTON CLUB**

### **1°) OBJET**

Le règlement intérieur complète les statuts du DBC. Tout adhérent et représentant légal pour les adhérents mineurs doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

Le règlement intérieur est à disposition des membres pour consultation en affichage libre dans le panneau d'affichage du DBC au COSEC ou sur le site du club :

[www.doller-badminton.com](http://www.doller-badminton.com)

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement.

L'adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.

### **2°) COTISATIONS ET INSCRIPTION**

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante. L'inscription comprend la licence et l'assurance de la F.F.Ba. et n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet comprenant notamment un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton en loisir ou en compétition.

La demande d'adhésion des mineurs sera accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison en cours.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant.

Les mineurs compétiteurs de l'année précédente sont prioritaires pour le renouvellement de leur inscription en créneau compétition.

### **3°) PERIODE D'ESSAI**

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation du responsable de la salle présent pendant la séance. Deux séances sont accordées. Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet.

Pendant les séances d'essai, le club décline toute responsabilité en cas d'incident. L'essayant signe une décharge de responsabilité.

#### **4°) CRENEAUX**

Le club est ouvert au badminton loisirs comme aux compétiteurs.

Créneaux encadrés par un entraîneur

- Le jeudi : jeunes de 18h45 à 20h15 et adultes de 20h15 à 22h00.

Créneaux libres

- Le dimanche : jeunes de 19h00 à 20h00 et adultes de 20h00 à 22h00.

#### **5°) MATERIEL**

##### *a) Tenue*

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase et conformité avec le règlement intérieur du COSEC).

##### *b) Raquettes*

Les raquettes sont à la charge des joueurs. Le prêt est possible en dépannage et lors des séances d'essai.

##### *c) Volants*

Les volants plumes sont fournis par le club pendant les créneaux adultes et jeunes (compétiteurs exclusivement), dans la limite fixée par le comité, et lors des rencontres de championnats interclubs. Les volants plumes sont à la charge des joueurs qui participent aux tournois extérieurs. Le club pourra fournir des volants au prix coûtant pour les participants dans la limite du stock disponible.

##### *d) Matériel collectif*

Tous les membres doivent contribuer au montage et démontage des terrains, filets et poteaux. Les volants sont à ranger en fin de séance.

Les joueurs sont tenus de respecter la propreté de ces lieux et de signaler toute anomalie au Président qui transmettra à la Communauté de communes.

#### **6°) SECURITE**

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton. Il est interdit de fumer dans la salle.

#### **7°) INVITES**

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne licenciée étrangère au club lorsque l'affluence le permet et à condition de le signaler à un membre du comité présent pendant la séance.

La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur, notamment l'article 3, à charge pour l'hôte adhérent de l'en informer.

## **8°) VACANCES SCOLAIRES**

Pendant les vacances scolaires, les séances d'entraînement de l'école de badminton sont systématiquement suspendues. Pour les adultes, un aménagement est proposé selon les disponibilités des responsables volontaires.

## **9°) COMMUNICATION**

Consultation systématique du tableau d'information : fermeture exceptionnelle, tournois, stages...

Consultation de notre site internet : [www.doller-badminton.com](http://www.doller-badminton.com)

L'adhérent adulte et/ou le représentant légal du mineur autorise tacitement la diffusion, sur le site internet du club, de photos prises lors de compétition sportives ou manifestations en relation avec le badminton.

En cas de refus, l'adhérent doit faire parvenir au Président un document écrit pour exprimer son désaccord qui sera pris en compte dans les meilleurs délais.

## **10°) JEUNES**

### *a) Responsabilité*

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité.

Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité du club.

Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.

### *b) Loisirs*

Les enfants jouant en loisirs sont prioritaires le dimanche soir en cas de forte affluence.

Le créneau loisirs jeunes est ouvert aux parents des joueurs. Cependant, ces derniers devront être adhérents pour jouer avec leur(s) enfant(s).

### *c) Compétiteurs*

Pour intégrer le créneau du jeudi, les nouveaux compétiteurs doivent être validés par le comité ou par le Président et au moins trois « responsables jeunes » et ce dans la limite des places disponibles (20 maximum).

Chaque compétiteur s'engage à suivre régulièrement les entraînements sous réserve de voir sa place attribuée à un autre joueur.

Tout jeune inscrit au créneau compétiteur participe obligatoirement au Circuit Jeunes organisé par le Comité Départemental 68.

## **11°) ANIMATION**

Lors des manifestations organisées par le Club : tournois internes, organisation de Circuit Jeunes à Masevaux, sorties..., les membres du club pourront être sollicités par le Comité afin de participer au bon déroulement de(s) l'activité(s).

## **12°) COMPORTEMENT SPORTIF**

### *a) Etat d'esprit*

Le club est une association promouvant le badminton dans un esprit sportif et de respect de l'adversaire.

Tout propos anti-sportif, injurieux, sexiste ou raciste pourra être sanctionné par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

### *b) Vol*

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

## **13°) MANQUEMENTS ET SANCTIONS**

Tout manquement répété à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il sera d'abord averti, puis si nécessaire exclu (exclusion temporaire puis définitive) après délibération du Comité.

Le (date AG)  
Signature